

MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION AMIANTE A DESTINATION DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET MAÎTRES D'ŒUVRE

TARIF PUBLIC : 615,00 € COUT HORAIRE : 21,96 € DUREE : 28 heures

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Connaitre la réglementation : présentation des normes NF X 46-020 et NF X 46-021 et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique ainsi que des examens visuels visés à l'article R. 1334-29-3 du même code; Savoir lire et comprendre les différents rapports avant vente, travaux, démolition, examen visuel; Comprendre la responsabilité des intervenants et les sanctions associées; Savoir faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité; Réglementation sécurité des ERP et IGH; Distinguer Sous-Section 3 et 4 du code du travail; Niveaux d'empoussièrément; Désamiantage et encapsulage; Connaitre les Equipements de Protection Individuel (EPI) et la gestion des déchets amiantés; Comprendre les différentes méthodologies de repérages liés à l'amiante.

CONTENU DU PROGRAMME

Généralité liées à l'amiante (Le matériau amiante, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle, Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante, Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction) /Règlementations visant à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante (Liste A et B; Arrêtés 12-12-2012; Etat de conservation ; DAPP, DTA, Amiante avant vente; Normes NFX 46-020; Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante), et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante, Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants, Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique, Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique (EPI; gestion des déchets), Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation, Les techniques de désamiantage, de confinement et des travaux sous confinement.

NATURE DE L'ACTION

Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Illimité

PUBLIC VISE

Toute personne souhaitant perfectionner ses connaissances dans les domaines relatifs à l'amiante (salariés, bureau d'étude, maître d'œuvre, architecte...); Sans nécessité de devoir obtenir une attestation de compétence SS4

PRE-REQUIS

Aucun

MODALITES D EVALUATION

Différents tests de type QCM (Questions à choix multiples) durant le parcours permettant de s'auto-évaluer, Quiz (jeux dynamiques), exercices de type glisser / déposer ; texte à trou ; etc...

MOYENS PEDAGOGIQUES

Vidéos de formation en ligne enregistrées (pas de direct), Tutorat, exposés et cours sous forme de vidéo animées par des professionnels de leur domaine d'activité.

Le stagiaire dispose d'un accès libre (identifiant et mot de passe personnel) quand il le souhaite (24H/24 et 7J/7) et suit le programme de formation à son rythme.

Matériel nécessaire : disposer d'un ordinateur ou tablette (carte son et enceinte), d'un navigateur récent et d'une bonne connexion internet.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation à distance 100% E-learning (ouverte sous 48h maximum) sur notre plateforme LMS (Learning Management System) accessible 24h/24 et 7J/7. Les délais d'assistance technique au stagiaire (lorsque l'aide n'est pas apportée immédiatement) sont de 48h maximum soit par téléphone (04.66.21.21.46) ou depuis le forum de discussion.

LIEUX

En mobilité grâce à une connexion Internet

HEURES

Dans le contexte de la formation à distance, les horaires sont variables aux heures que le stagiaire se fixe.

ANIMATEUR NOM ET QUALITE DES FORMATEURS

Formateurs salariés ASE FORMATION et/ou formateurs partenaires.

FORMALISATION

Attestation individuelle de fin de formation

ACCESSIBILITE HANDICAPES

Présentiel : ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable
FOAD : Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivi par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation. Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.asefiph.fr

SATISFACTION

Taux de satisfaction :

100 %

Taux de réponse : 100% (1 participants ont répondu / 0 n'ont pas répondu)